

B. NOTICE

NOTICE**Uniferon 200 mg/ml, solution injectable pour porcs****1. NOM ET ADRESSE DU TITULAIRE DE L'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ ET DU TITULAIRE DE L'AUTORISATION DE FABRICATION RESPONSABLE DE LA LIBÉRATION DES LOTS, SI DIFFÉRENT**

Titulaire de l'autorisation de mise sur le marché et fabricant responsable de la libération des lots:
Pharmacosmos A/S, Roervangsvej 30, 4300 Holbaek, Danemark

2. DENOMINATION DU MEDICAMENT VÉTÉRINAIRE

Uniferon
200 mg/ml
solution injectable pour porcs
Fer (III) éq. Hydroxyde de fer-dextran

3. LISTE DE LA SUBSTANCE ACTIVE ET AUTRES INGRÉDIENTS

Par ml :

Substance active:

200 mg de fer-dextran
équivalent à Fe^{+++} hydroxide dextran 560 mg

Excipients:

NaCl, Phénol, eau pour injection

4. INDICATIONS

Prévention et traitement de l'anémie ferriprive chez les jeunes porcelets (âgés entre 2 et 5 jours).

5. CONTRE-INDICATIONS

Ne pas utiliser chez des animaux avec une déficience en vitamine E et/ou en sélénium et une dystrophie musculaire.

Ne pas utiliser chez des animaux présentant une anémie infectieuse.

6. EFFETS INDESIRABLES

Occasionnellement, la mortalité a été constatée chez des porcelets après une administration parentérale de complexes de fer-dextran. La mortalité est associée à une déficience en vitamine E et/ou en sélénium dans la nourriture maternelle.

La fréquence des effets indésirables est définie comme suit :

- très fréquent (effets indésirables chez plus d'1 animal sur 10 animaux traités)
- fréquent (entre 1 et 10 animaux sur 100 animaux traités)
- peu fréquent (entre 1 et 10 animaux sur 1 000 animaux traités)
- rare (entre 1 et 10 animaux sur 10 000 animaux traités)
- très rare (moins d'un animal sur 10 000 animaux traités, y compris les cas isolés).

Si vous constatez des effets secondaires, même ceux ne figurant pas sur cette notice ou si vous pensez que le médicament n'a été pas efficace, veuillez en informer votre vétérinaire.

7. ESPÈCE(S) CIBLE(S)

Porc (porcelets).

8. POSOLOGIE POUR CHAQUE ESPECE, VOIE(S) ET MODE D'ADMINISTRATION

Posologie: 1 ml par voie intramusculaire (I.M.) ou sous-cutanée (S.C).

Mode d'administration:

Administration parentérale, de préférence par voie intramusculaire, éventuellement par voie sous-cutanée.

Commencer le traitement entre le deuxième jour et le cinquième jour après la naissance.

Désinfecter le site d'injection avant l'injection.

Site d'administration: De préférence dans la région du cou derrière l'oreille.

9. CONSEILS POUR UNE ADMINISTRATION CORRECTE

Aucun.

10. TEMPS D'ATTENTE

Viande et abats: 0 jour.

11. CONDITIONS PARTICULIERES DE CONSERVATION

Tenir hors de la vue et de la portée des enfants.

Pas de précautions particulières de conservation.

Ne pas utiliser ce médicament vétérinaire après la date de péremption figurant sur le flacon après EXP.

Durée de conservation après première ouverture du conditionnement primaire : à utiliser immédiatement.

12. MISES EN GARDE PARTICULIERES

Précautions particulières à prendre par la personne qui administre le médicament aux animaux :

En cas d'auto-injection accidentelle, demandez immédiatement conseil à un médecin et montrez-lui la notice ou l'étiquette.

Gestation et lactation :

L'utilisation en cas de gestation et de lactation n'est pas d'application.

Interactions médicamenteuses ou autres formes d'interactions :

Le mélange avec d'autres médicaments dans la même seringue est déconseillé et pourrait réduire l'efficacité et la tolérance du produit.

Surdosage (symptômes, conduite d'urgence, antidotes) :

Un dosage triple accidentel n'a pas donné d'effets secondaires cliniques.

Des symptômes d'intoxication de fer (des réactions anaphylactoïdes avec étourdissements, dyspnée, cyanose, shock, collapsus, éventuellement mortalité) peuvent se présenter en cas d'une administration fréquente ou en cas d'une injection accidentelle directement dans la circulation du sang, ainsi qu'en cas d'une déficience en vitamine E et/ou en sélénium.

13. PRECAUTIONS PARTICULIERES POUR L'ELIMINATION DES MEDICAMENTS VETERINAIRES NON UTILISES OU DES DECHETS DERIVES DE CES MEDICAMENTS, LE CAS ECHEANT

Ne pas jeter les médicaments dans les égouts ou dans les ordures ménagères.

Demandez à votre vétérinaire pour savoir comment vous débarrasser des médicaments dont vous n'avez plus besoin. Ces mesures contribuent à préserver l'environnement.

14. DATE DE LA DERNIERE NOTICE APPROUEE

Mai 2024

15. INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES

Numéro d'enregistrement : BE-V172532

Flacons en plastique de 100 ml et 200 ml dans un film en aluminium ou transparent. Cartons de de 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11 ou 12 flacons.

Toutes les présentations peuvent ne pas être commercialisées.

Délivrance : Sur ordonnance vétérinaire.